



Compte rendu d'exécution technique
du « Séminaire sur les projets MDP au Cameroun »
Suivi carbone, investissements initiaux et types de contractualisation de
l'achat/vente de crédits carbone
28 au 30 Octobre 2009, Yaoundé

Rappel

Le « Séminaire sur les projets MDP au Cameroun » - Suivi carbone, investissements initiaux et types de contractualisation de l'achat/vente de crédits carbone a été réalisé dans le cadre du programme CASCADe (Crédits carbone pour l'Agriculture, Sylviculture, Conservation et Action contre la Déforestation), sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) du Cameroun, avec les partenariats financiers de l'Ambassade de France au Cameroun et du Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Le programme CASCADe est administré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il est mis en oeuvre au Cameroun par ONF International. L'objectif clé du programme est de promouvoir les projets de finance carbone spécifiquement adaptés au contexte de l'Afrique sub-saharienne comme les projets d'agroforesterie et de valorisation de la biomasse afin d'ouvrir de nouvelles voies de participation aux marchés MDP et marché volontaire du carbone. Le programme a été lancé en juillet 2008 au Cameroun.

Objectifs

Les objectifs du séminaire étaient :

- de sensibiliser et d'informer sur les mécanismes de projets de lutte contre le changement climatique ;
- d'offrir l'opportunité aux porteurs de projets MDP appuyés par l'initiative CASCADe, ainsi qu'à d'autres ayant des idées de projet avancées, de faire l'état des lieux de leurs projets (technique, administratif et financier) ;
- de faire connaître aux investisseurs carbone les projets MDP en cours de développement au Cameroun et d'appuyer le rôle de l'AND du Cameroun dans la promotion du MDP ;
- de sensibiliser les organismes financiers, nationaux et internationaux, présents au Cameroun sur les opportunités d'investissement dans les projets MDP, et de faire connaître aux développeurs de projets les possibilités d'aides à des investissements initiaux ;
- de fournir la possibilité aux porteurs de projets MDP de rencontrer les organismes financiers / investisseurs carbone présents au Cameroun ;
- de sensibiliser les porteurs de projets MDP aux étapes *post* validation des projets, le suivi de la réduction des émissions de GES ou la séquestration ;

- de sensibiliser les porteurs de projets MDP aux spécificités commerciales et juridiques de la contractualisation de l'achat/vente de crédits carbone ;

Programme

Le programme du séminaire était le suivant.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE
COMITE NATIONAL DU MDP



Séminaire sur les projets MDP au Cameroun

Suivi carbone, investissements initiaux et
types de contractualisation de l'achat/vente de crédits carbone

Yaoundé, 28 au 30 octobre 2009

MERCREDI 28 octobre 2009			
09:00	09:30	Accueil et inscription des participants	MINEP
09:30	10:00	Allocutions d'ouverture	S.E. Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature Ambassade de France, SCAC, Vincent BELIGNE PNUE, Alexander KOCH
10:00	10:20	L'initiative CASCADE - rappel des objectifs et actions	Alexander KOCH, PNUE
10:20	10:45	La gouvernance du climat : du Protocole de Kyoto au Mécanisme de Développement Propre (MDP)	Martin PERRIER, Directeur d'ONF International
10:45	11:00	<i>Pause café</i>	
11:00	11:20	Typologie des projets MDP forestiers, agroforestiers et bioénergies	Julien DEMENOIS, ONF International
11:20	11:30	Etat des lieux	
11:20	11:30	Questions & discussion	
11:30	12:45	Etat des lieux du MDP au Cameroun et opportunités de développement dans les secteurs forêt et bioénergies	CN-MDP Jean POUTH
12:45	13:00	Questions & discussion	
13:00	14:15	<i>Pause déjeuner</i>	
14:15	15:00	Table ronde "Cogénération"	présentation SFID-Rougier animation Julien DEMENOIS, ONF International
15:00	16:15	Table ronde "Foyers améliorés"	présentations CWCS, SWCFN, APELD animation Julien DEMENOIS, ONF International
16:15	16:30	<i>Pause café</i>	
16:30	17:45	Table ronde "Plantations"	présentations CTFC, ANAFOR animation Martin PERRIER, ONF International
17:45		Clôture de la première journée	CN-MDP, Jean POUTH

JEUDI 29 octobre 2009			
09:00	09:30	Le cycle de projet : de la fiche PIN à la génération de crédits carbone	Martin PERRIER, ONF International
09:30	09:45	Questions & discussion	
09:45	10:30	Les fondamentaux du PDD : méthodologie, périmètre, scénario de référence, additionnalité...	Julien DEMENOIS, ONF International
10:30	10:45	Questions & discussion	
10:45	11:00	<i>Pause café</i>	
11:00	12:00	Suivi de la séquestration de carbone dans un projet Puits de Carbone Biologique	Julien DEMENOIS, ONF International
12:00	12:30	Questions & discussion	
12:30	13:45	<i>Pause déjeuner</i>	
13:45	14:15	Suivi des réductions d'émissions de GES dans un projet de cogénération	Julien DEMENOIS, ONF International
14:15	14:30	Questions & discussion	
14:30	15:15	<i>Pause café</i>	
15:15	15:45	Suivi des réductions d'émissions de GES dans un projet de foyers améliorés	Julien DEMENOIS, ONF International
15:45	16:00	Questions & discussion	
16:00		Clôture de la deuxième journée	CN-MDP, Jean POUTH

VENDREDI 30 octobre 2009			
09:00	09:30	Les marchés du biocarbone	Martin PERRIER, ONF International
09:30	09:45	Questions & discussion	
09:45	10:15	La finance carbone dans les projets MDP	Martin PERRIER, ONF International
10:15	10:30	Questions & discussion	
10:30	10:45	<i>Pause café</i>	
10:45	11:15	Spécificités juridiques du carbone	Sergio PEREZ, expert juridique
11:15	11:30	Questions & discussion	
11:30	12:00	La contractualisation de l'achat/vente de crédits carbone	Sergio PEREZ, expert juridique
12:00	12:15	Questions & discussion	
12:15	13:30	<i>Pause déjeuner</i>	
13:30	15:00	Rencontres thématiques : - suivi carbone - investissement carbone - contractualisation carbone	Julien DEMENOIS, ONF International Martin PERRIER, ONF International Sergio PEREZ, expert juridique
15:00	15:15	<i>Pause café</i>	
15:15	15:30	Inscription des porteurs de projet pour les rencontres bilatérales des 31 octobre et 1er novembre + évaluation de l'atelier par les participants	MINEP
15:30	16:00	Allocutions de clôture	CN-MDP, Jean POUTH Ambassade de France - SCAC, Vincent BELIGNE PNUE, Alexander KOCH

Ces trois journées se sont prolongées les 31 octobre et 1^{er} novembre 2009 par des entretiens individualisés avec des porteurs de projets.

Contenu

Le séminaire « MDP – Forêt et bioénergie » s'est déroulé à Yaoundé, dans les locaux du Monastère du Mont Fébé, du 28 au 30 octobre 2009.

L'atelier a été ouvert par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Cameroun (M. Pierre Hele), en présence du Secrétaire général du MINEP (M. Patrick Akwa), du représentant de l'Ambassade de France (M. Vincent Beligné),

du représentant du PNUE (M. Alexander Koch) et des représentants d'ONF International (M. Martin Perrier, M. Julien Demenois).



Photo 1 – Ouverture du séminaire avec de gauche à droite :

M. Beligné (Ambassade de France au Cameroun-SCAC), M. Koch (PNUE), M. Hélé (Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature), M. Akwa (MINEP), M. Perrier (ONF International), M. Demenois (ONF International)

Les présentations se sont ensuite enchaînées conformément au programme ci-dessus.

Le mercredi 28 octobre matin, les questions et débats ont abordé les thématiques suivantes:

- Les raisons du manque de présence des projets MDP en Afrique et le fait que les projets de boisement et reboisement soient les uniques projets forestiers autorisés par le MDP
- Les limites à l'utilisation des crédits carbone créés dans les pays du sud
- La justification du choix par les autorités camerounaises de la définition de forêt au titre du MDP. Il a été souligné à cette occasion qu'à ce jour la définition n'a pas été officiellement transmise au Conseil Exécutif du MDP
- Le soutien éventuel du PNUE à l'AND camerounaise
- Le déficit de travail interministériel, en particulier entre le MINEP et le MINFOF, qui entrave le développement de projets tels que ceux éligibles au MDP

Les tables rondes du 28 octobre après-midi ont suscité les questions et débats suivants :

Table ronde « Cogénération »	<ul style="list-style-type: none">- L'électricité produite permettra-t-elle d'alimenter également la ville de Mbang ? Il a été mentionné qu'à ce jour la décision n'avait pas été prise. Toutefois, il a été souligné
-------------------------------------	---

	<p>que l'électrification rurale ne relevait pas des compétences d'une entreprise forestière et que par ailleurs, le dimensionnement de l'installation, l'entretien des installations et les coûts additionnels d'un tel raccordement doivent être discutés avec les autorités compétentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les avantages économiques du projet de cogénération ? <p>Les avantages économiques de la cogénération résident dans la diminution des dépenses de diesel (2 millions de litre par an dans le cas présent). En revanche, l'investissement initial est très important (de 6 à 8 Meuros).</p> <p>Les difficultés à quantifier les émissions de méthane évitées ont été également largement débattues.</p> <p>Ces échanges mettent en lumière les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dimension sociale d'un tel projet est importante, bien qu'étant avant tout un projet industriel - L'organisation générale du projet est essentielle pour en assurer sa viabilité et son acceptation - L'objectivité des effets sur le changement climatique et leur suivi sont indispensables
<p>Table ronde « Foyers améliorés »</p>	<p>Cette table ronde a été l'occasion d'introduire la notion de non renouvelabilité de la biomasse qui est indispensable à la génération de crédits carbone par le biais du volet efficacité énergétique grâce à des foyers ou fumoirs améliorés</p> <p>Les difficultés rencontrées à l'heure d'introduire les foyers et fumoirs améliorés dans les populations locales (coutumes ancestrales, manque de prévoyance du fait de la diminution de la ressource bois et de l'augmentation de son prix) sont discutées.</p> <p>Les modes de diffusion et le financement de ces projets (crédits octroyés aux femmes des ménages, formation d'animatrices, stratégies de sensibilisation ...) sont également débattus.</p> <p>Ces échanges mettent en lumière les points</p>

	<p>suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- La nécessité de s'interroger sur les raisons des échecs des programmes de diffusion de telles technologies- La nécessité de réfléchir aux modes de diffusion de telles technologies, notamment car ils auront potentiellement un impact sur l'additionnalité des projets- L'organisation générale du projet est essentielle pour en assurer son suivi et en évaluer son impact dans la lutte contre les changements climatiques
--	---

<p>Table ronde « Plantations forestières »</p>	<p>Cette table ronde a été l'occasion de revenir sur l'importance des procédures foncières dans de tels projets. Le contrôle des terrains est également un paramètre fondamental dans la mise en oeuvre d'un volet « carbone ».</p> <p>A travers la présentation du projet Anafor – Gashiga, les coûts/bénéfices d'un volet « carbone » sont discutés. En effet, les indicateurs financiers (TIR, VAN) peuvent être impactés de manière positive ou négative par les coûts et revenus additionnels liés au carbone.</p> <p>L'importance d'assurer les fondamentaux d'un projet de plantation forestière est rappelée à cette occasion. La sélection des semences est centrale par exemple et chacun déplore leur déficience au Cameroun.</p> <p>A travers ces échanges, les points suivants sont mis en exergue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nécessité bien concevoir techniquement son projet de plantation forestière, avec ou sans carbone - La dimension sociale de tel projet, et notamment foncière
---	--



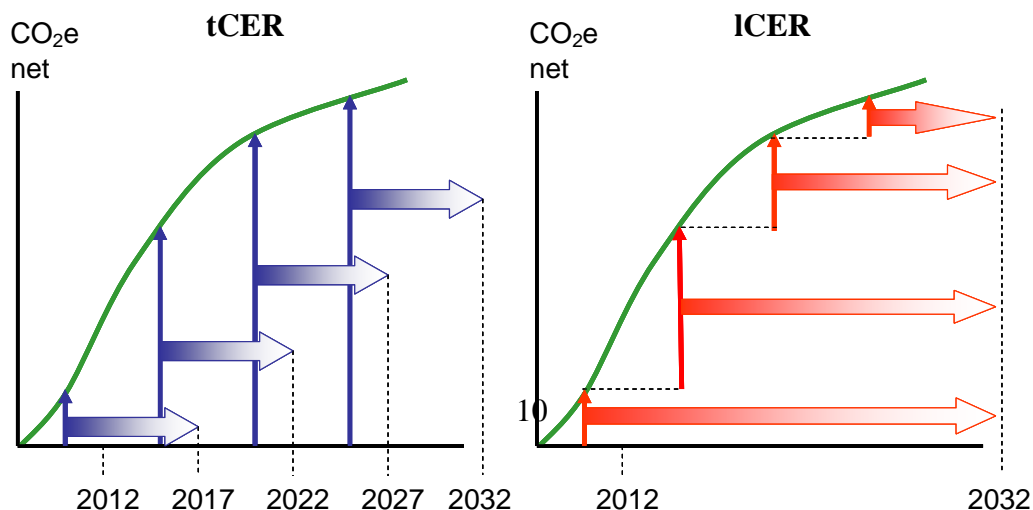
Photo 2 – Présentation du projet de foyers améliorés d'APELD par M. Hissene Hassan

Les présentations du jeudi 29 octobre sur le cycle de projet MDP, les fondamentaux du PDD et le suivi carbone, les questions et débats ont circulé autour de :

- Différences de stockage de CO₂ vis-à-vis des essences utilisées : il a été rappelé que la séquestration de carbone atmosphérique par une plantation forestière est fonction de la vitesse de croissance des arbres (m³/ha/an) et de la densité du bois. De fait, le choix des essences utilisées, la vocation des plantations (bois-énergie, bois d'oeuvre, conservation...), et avant tout les potentialités des terrains ont un impact direct sur le stockage de CO₂;
- Passage d'un petit à un grand projet (différences méthodologiques) : la limite entre un projet dit « petite échelle » et « grande échelle » est fixée par le Conseil Exécutif du MDP à 16 000 tCO₂/an pour les projets de boisement/reboisement (soit environ 1500 à 2500 ha de plantation). Les méthodologies et procédures sont simplifiées pour les projets « petite échelle » ;
- Explications approfondies pour comprendre l'additionnalité : la notion d'additionnalité est fondamentale pour assurer l'éligibilité d'un projet de lutte contre le changement climatique. Cette notion fait référence l'article 12 du Protocole de Kyoto. Il est mentionné que seules seront acceptées dans le MDP des « réductions d'émissions s'ajoutant à celles qui auraient lieu en l'absence de l'activité certifiée ». Pour être éligible, un projet MDP forestier doit donc démontrer que ses absorptions effectives nettes/réductions effectives de gaz à effet de serre n'auraient pas eu lieu en l'absence de projet. Ce concept renvoie donc de fait aux notions de scénario de référence (situation en l'absence de l'activité certifiée) et de scénario projet (situation avec l'activité certifiée). La démonstration de l'additionnalité s'appuie sur l'outil approuvé par le Conseil Exécutif du MDP ;
- Analyse des fuites d'un projet : les fuites sont les émissions de GES causées par le projet en dehors de son périmètre. Il peut par exemple s'agir du déplacement d'activité d'élevage ou de collecte de bois depuis une zone qui sera plantée vers d'autres terres. Ces fuites doivent être appréhendées et le cas échéant, en fonction de la méthodologie approuvée par le Conseil Exécutif du MDP qui est utilisée, comptabilisées dans le scénario projet ;
- Simplification des méthodologies : certains participants sont préoccupés par la complexité des méthodologies et s'interrogent sur d'éventuelles simplifications. Il est mentionné qu'il y a actuellement un processus de simplification de ces méthodologies. Ainsi, depuis l'été 2009, les émissions liées à l'utilisation de combustibles fossiles ou encore aux fertilisants ne sont plus considérées dans les projets de boisement/reboisement. De même, lors de sa dernière réunion, le Conseil Exécutif a revu les exigences dans

l'analyse des barrières pour les pays les moins développés en vue de la démonstration de l'additionnalité des projets ;

- Liens entre un projet MDP et un projet REDD : un projet de boisement/reboisement et un projet REDD peuvent être combinés. En revanche, le cas de protection contre la déforestation ou la dégradation d'un projet de boisement/reboisement MDP ne s'est pas encore présenté étant donné la jeunesse de ces projets ;
- Revenus possibles pour un porteur de projet pour chaque tonne de carbone séquestré : cette question est l'occasion de faire la distinction entre crédits permanents (issus de projets tels que ceux de foyers améliorés et de cogénération) et crédits temporaires (issus des projets forestiers). L'Unité de Réduction Certifiée d'Emission Temporaire (URCE-T ou tCER), qui est « une URCE émise pour une activité de projet de boisement ou reboisement du MDP, qui (...) devient caduque à la fin de la période d'engagement postérieure à la période à laquelle elle a été expédiée » (UNFCCC, décision 19/CP.9). Pratiquement, ce sont des unités qui ont une validité d'une période d'engagement (5 ans) et qui doivent être substituées par d'autres unités à la fin de la période suivant leur utilisation. L'Unité de Réduction Certifiée d'Emission de Longue Durée (URCE-LD ou ICER), qui est une « URCE émise pour une activité de projet de boisement ou de reboisement du MDP qui (...) expire à la fin de la période d'accréditation du projet de boisement ou de reboisement du MDL pour lequel elle a été émise » (UNFCCC décision 19/CP.9). Pour un projet forestier, la période d'accréditation peut être de 20 ans (renouvelable deux fois pour un maximum de 60 ans) ou de une fois 30 ans. Dans le premier cas, le ICER aura une durée de maximum 20 ans. Dans le second cas, le ICER aura une durée maximum de 30 ans. Toutefois, si à un moment quelconque le projet sous-jacent n'est plus en mesure de démontrer que la séquestration de carbone perdure, ces unités devront être remplacées prématurément. Les tCERs et les ICERs ont une durée de vie limitée, qui peut aller de 5 ans (dans le cas des crédits temporaires) à 30 ans dans le cadre des crédits de longue durée. Les CER classiques émis dans le cadre des projets MDP énergétiques ont eux une durée de vie considérée comme permanente car ils ne doivent pas être remplacés. Cela signifie que les crédits forestiers (temporaires ou longue durée) auront un prix plus faible que les crédits permanents. Il est mentionné qu'aujourd'hui les crédits permanents se vendent sur le marché européen environ 13 €/URCE. Pour les crédits forestiers, les prix sont aux alentours de 2-3 €/URCE-L ou T. Il est enfin souligné que ce prix est fonction directe de l'avancement du projet et par là du niveau de risque de non livraison des crédits carbone.



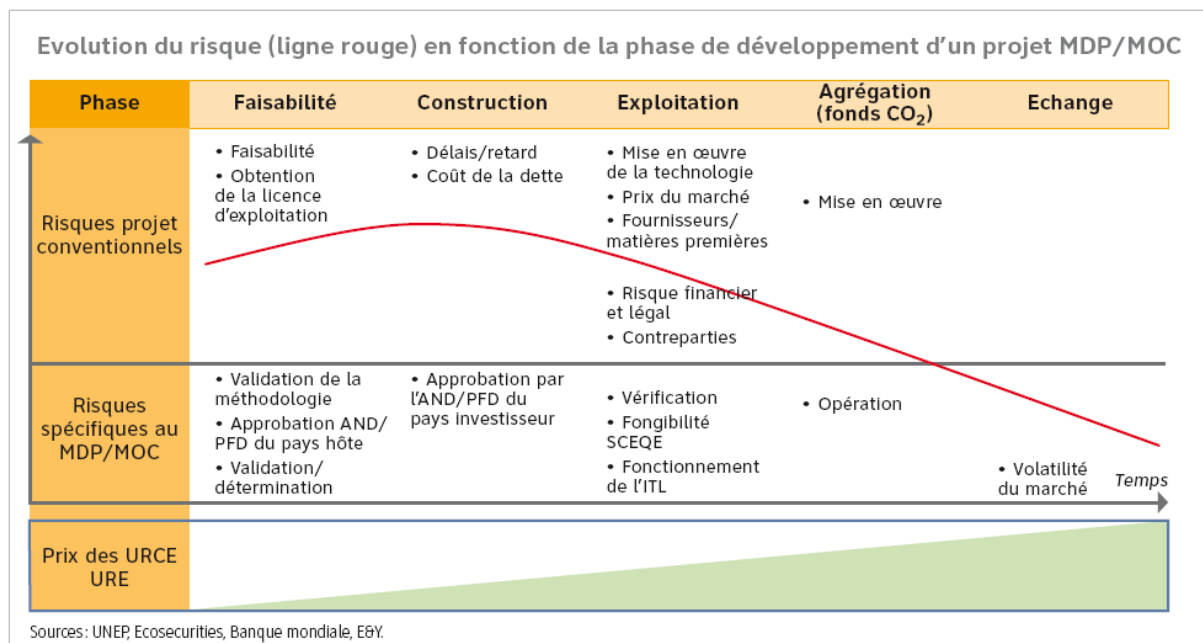
- Particularités des projets carbone dans les aires protégées : il est possible de développer 2 types de projets forestiers dans une aire protégée : des projets de boisement/reboisement (il existe une méthodologie), des projets REDD dans le cadre des standards volontaires ;
- Comment gérer les risques d'un projet ? Cette question fait écho à celle sur le prix des crédits carbone et à la présentation du 30 octobre sur la contractualisation de l'achat/vente de crédits carbone ;
- Dans le cas des foyers et fumoirs, la création de fumoirs et foyers améliorés implique-t-elle la destruction des anciens ? Pas nécessairement mais c'est un paramètre important qui doit dans tous les cas être suivi et contrôlé lors de la mise en oeuvre du projet pour s'assurer que le projet a bien un impact positif sur le climat ;
- Techniques pour assurer l'utilisation des nouveaux fumoirs au lieu des anciens (effet de mode, promotion, implication des autorités) : la démonstration et les réseaux traditionnels semblent les deux façons d'assurer l'utilisation de nouvelles technologies comme celles-ci ;
- Difficultés pour la détermination du périmètre des projets : ces difficultés sont particulièrement réelles pour les projets de foyers améliorés, notamment pour la notion d'aire de collecte du bois. Cela nécessite un travail d'enquêtes bien souvent pour la préciser. Cette notion est importante car la démonstration de la non renouvelabilité de la biomasse va en dépendre.

Finalement, la journée du vendredi 30 octobre a suscité les suivantes interrogations :

- Poids du marché africain dans le marché MDP : face à la place très limitée de l'Afrique sur le marché MDP, certains participants s'interrogent sur le rôle que pourrait jouer le continent. Certains se demandent si le Cameroun notamment n'aurait pas une carte à jouer en se positionnant comme trader de crédits carbone, à défaut d'en être un producteur important. La volatilité des cours du marché est rappelé, montrant par là les risques que les négociants de crédits carbone peuvent encourir. Il est ainsi souligné que certaines entreprises ont fait faillite du fait du ralentissement de la production industrielle depuis la fin 2008 et la chute importante du cours des crédits carbone qui s'en est suivie ;
- Interactions entre le MDP et le marché volontaire : ces 2 grands types de marchés ne communiquent pas, même si une conversion de crédits MDP

vers des crédits volontaires est possible avec certains standards volontaires (ex. VCS, VER+) ;

- Clauses nécessaires dans un contrat pour assurer la permanence du projet : il existe plusieurs possibilités parmi lesquelles l'achat de crédits carbone de remplacement en cas de défaut de livraison, le paiement de pénalités, la mise en réserve d'une certaine quantité de crédits carbone, la souscription d'une assurance via certains standards volontaires notamment (ex : VCS, CarbonFix...) ;
- Qu'est ce qu'un crédit carbone ? c'est un bien qui peut s'échanger et qui correspond à une tonne de CO2 équivalent séquestrée ou non émise ;
- Importance de la réglementation du pays hôte dans le sujet - cas particulier du Cameroun : certains participants s'interrogent sur la nécessité de créer un cadre juridique spécifique aux crédits carbone au Cameroun. Il est en effet rappelé qu'à ce jour, un tel cadre n'existe pas au Cameroun. Toutefois, il est aussi souligné que l'analyse juridique effectuée au Cameroun permet d'assimiler un crédit carbone à un bien meuble incorporel qui de fait peut être échangé et commercialisé sur les marchés MDP ou volontaires. Par conséquent, cette absence de cadre juridique spécifique au Cameroun ne constitue pas en soi un obstacle au développement des projets carbone au Cameroun ;
- Comment le prix reflète les risques juridiques : le schéma suivant montre la relation existante entre risque (juridique ou non) et prix des crédits carbone



- Comment prouver que l'on est propriétaire de crédits carbone ? Les participants au projet se voient ouvrir un compte par le Conseil Exécutif du MDP. Lors de la livraison des crédits, les participants au projet en sont informés par les autorités du MDP et peuvent ainsi justifier de la propriété des crédits ;

- Enfin, la nécessité de prendre en compte les droits d'usage des populations locales est soulignée. Elle permettra notamment de participer à la viabilité du projet.

Dans les trois journées de l'atelier, la participation du public a été importante. Dû au grand intérêt des participants, dans chacune des interventions il y a eu une quantité significative de questions et d'échanges, ce qui a permis l'enrichissement desdites interventions. L'atelier a été un lieu de rencontre des différents agents liés au sujet carbone, ce qui leur a permis de se connaître et partager leurs avis sur le sujet et arriver à avancer sur la thématique. L'ambiance de travail s'est avérée conviviale et les participants se sont montrés motivés et intéressés par les sujets abordés.

Le séminaire a été officiellement clôturé vendredi 30 octobre par le Secrétaire Général du MINEP.

Les journées du 31 octobre et du 1^{er} novembre ont consisté en un appui individualisé aux porteurs de projet. 6 projets différents ont ainsi été appuyés pour avancer dans leurs réflexions sur la Note d'Identification de Projet (NIP) ou envisager la phase suivante (PDD). Ont ainsi été rencontrés, des représentants des structures suivantes :

- Cameroon Wildlife Conservation Society : projet de foyers améliorés dans la Réserve de Douala-Edéa (élaboration du PDD)
- ODECO : projet de boisement villageois dans l'Extrême Nord (réflexions préliminaires sur la NIP)
- APELD : projet de foyers améliorés dans l'Extrême Nord (début de PDD, modalités de financements du projet)
- SWCFN : projet de foyers améliorés dans la région de Limbé (début de PDD, modalités de démonstration de la non renouvelabilité de la biomasse, financements du projet)
- APUDEC : projet de foyers améliorés dans le sud-est du pays avec les populations Baaka (renouvelabilité de la biomasse ?)
- CTEFE : projet de gestion des effluents d'élevage autour de Yaoundé et production de biogaz (méthodologies, techniques de récupération du biogaz)

Participants

L'atelier a réuni au total 87 personnes appartenant à des domaines différentes :

- Porteurs de projet privés : Hysacam, CTFC, SFID-Rougier
- Entreprises privées : Wijma, Pallisco
- Associations, ONG : WWF, WCS, ODECO, CWCS, ADER, WRI, APUDEC, CTEFE, SWCFN, APELD, Prévert
- Administration : MINEP, MINFOF, Comité National MDP
- Institutions de recherche/université : Université de Douala, Université de Dschang, CERAD, IRAD,
- Autre établissement public : ANAFOR,
- bailleur, organisateur : FEICOM, PNUE, Ambassade de France, GTZ, ONFI
- Autre : Radio Environnement, SNV, GIC Gommab,

L'absence de participation de structures bancaires du Cameroun ainsi que d'acheteurs de crédits carbone a limité la portée des débats du vendredi.

Evaluation

Un formulaire d'évaluation a été rempli par les participants à l'issue de l'atelier.

Les résultats et les observations des 37 participants ayant répondu sont les suivants :

- 100 % estiment que l'atelier a répondu parfaitement ou dans l'ensemble à leurs attentes;
- 89 % ont une appréciation générale de l'atelier bonne à excellente ;
- 64 % ont une appréciation bonne à excellente de la logistique de l'atelier ;
- Plus de 75 % ont trouvé l'ensemble des présentations bonnes à excellentes ;
- Plus de 75 % ont trouvé l'ensemble des tables rondes bonnes à excellentes ;
- Plus de 75 % ont trouvé l'ensemble les rencontres thématiques bonnes à excellentes ;

Les participants ont visiblement été particulièrement intéressés par les présentations relatives aux foyers améliorés, aux aspects juridiques et aux marchés du carbone. En effet, elles ont été très bien appréciées par la majorité d'entre eux, même si leur complexité a pu sembler trop importante pour d'autres.

Les participants ont particulièrement appréciés :

- La qualité des exposants, des présentations et les efforts de simplification et de pédagogie ;
- Les échanges entre le public et les exposants.

En revanche, ils ont formulé les critiques et les souhaits suivants :

- la durée de l'atelier a été jugée trop courte. Le souhait de voir se renouveler une telle initiative est formulé ;
- la mise en place d'un réseau national sur le MDP afin de mutualiser les connaissances et maintenir la dynamique d'échanges créée lors du séminaire ;
- former un expert camerounais sur ce thème et l'intégrer à l'équipe intervenante.

Annexe 1 : Liste des Participants

- 1- HELE Pierre, Ministre de l'environnement
- 2- AKWA Patrick, Secrétaire Général MINEP
- 3- NDONGO Barthélémy, Conseiller technique n°2 MINEP : bandongo@yahoo.fr
- 4- WASSOUNI, Directeur du Suivi de la conservation et de la promotion des ressources naturelles MINEP : wassouniamadou@yahoo.fr
- 5- AMOUGOU Joseph Armathé, Chef de la cellule du Monitoring et du suivi écologique MINEP : joearmathe@yahoo.fr;
- 6- BELIGNE Vincent, SCAC - Conseiller technique MINFOF-MINEP : vincent.beligne@gmail.com;
- 7- CUNY Pascal, ONFI : cunyp@yahoo.fr;
- 8- PERRIER Martin, ONFI: martin.perrier@onf.fr
- 9- DEMENOIS Julien, ONFI: julien.demenois@onf.fr
- 10- PEREZ Sergio, expert juridique : sergioperezcorrea@gmail.com;
- 11- KOCH Alexander, PNUE :
- 12- DELION Sebastien , WIJMA : s.delion@wijma-cm.com;
- 13- TCHOUPPO Innocent, HYSACAM : innocenttchoupo@yahoo.fr;
- 14- GHYSELS Aurelie, AT DED CTFC
- 15- BASSALANG Marie, WWF
- 16- TONFAK Gwladys, CERAD
- 17- FAH Jacob, Chef de service des Audits environnementaux : fahjacq@yahoo.fr;
- 18- NGANGOUM NANA Tatiana, MINEP : tatyng2002@yahoo.fr;
- 19- WANIE Emmanuel, MINEP : wenemmanuel@yahoo.fr;
- 20- HAMAN Unusa, Chargé d'Etudes Assistant n°1 / CMSE : hamanunusa@yahoo.fr;
- 21- NGUEMADJI Moussa, Cadre d'appui CMSE – Secrétariat du CN-MDP : xamime2002@yahoo.fr;
- 22- TCHIENKOUA Martin, IRAD – Chercheur : mtchienko@yahoo.com;
- 23- NJOUKAM Raphaël, CTFC : rnjoukam@yahoo.fr;
- 24- NGONO Hortense, ép. NGA Onana, ANAFOR: h_ngono@yahoo.fr;
- 25- Meccy Bessen Ashu Egbe, ANAFOR: embessen@yahoo.com;
- 26- Hdagha Shirley, G C: nshirb@yahoo.com;
- 27- TAROU Jean Blanc, ONG
- 28- CHETEU Louis Bernard, CTFC
- 29- FOTSO Roger, WCS – Directeur: rfotso@wcs.org;
- 30- ESSONO Jules Paulin, MINFOF: ejulespauli@yahoo.fr;
- 31- PIEUMI Pulchérie Irène, ONG ODECO : odecocam@yahoo.fr;
- 32- DECLEIRE Yanek, GTZ ProPSFE - Conseiller technique MINFOF-MINEP : yanek.decleire@gtz.de;
- 33- CHI Augustine, Université de Douala
- 34- NJOMBE EWUS Bruno, ANAFOR-DGA
- 35- SAIBOU Kouanga, FEICOM : saibou6@yahoo.fr
- 36- TIENTCHELI AVANA ML, Université de dschang : avanatie@yahoo.fr
- 37- ABONO Maurice, APUDEC Messok : abonomaurence@yahoo.fr;
- 38- AJONINA Gordon, CWCS : gnajonina@hotmail.com;
- 39- MELHIALO CHEDO Pierre, MINADER
- 40- BITJOCKA Benoit, MINEP
- 41- Mbarga Nariisse, Nariisse, ANAFOR
- 42- MOUSTAPHA Tigule, MINEP-CELCOM

- 43- GISCARA Aysse, Radio
- 44- Ngalame Elias, EDEN
- 45- Wanie Charles Haman, MINEP
- 46- FETEKE Richard, PALLISCO
- 47- HISSENE Hassan, APELD - Assistant technique: hishas2002@yahoo.fr;
- 48- DKAMELA Guy Patrice, WRI-NESDA: guypatrice_dkamela@yahoo.com;
- 49- MANDA Raphaël, CN-MDP: rpmanda@yahoo.fr;
- 50- TCHANDJI Rigobert, ADER : tchandji@yahoo.fr;
- 51- MODJO Angeline, CIEFFE : angemodjo@yahoo.fr;
- 52- DJOMO Louis, CIEFE – Directeur : ldjomociefe@yahoo.fr;
- 53- EYABI George, IRAD
- 54- RENAUD Mathilde, SFID Rougier : renaud@groupe-rougier.com
- 55- NCHE NJONGU Thomas, SWCFN : bacofmaccig@yahoo.com;
- 56- KEMAJOU Baudelaire, CTFC : baudelaire_k@yahoo.com;
- 57- BELA MANGA, MINEP
- 58- ABONO Maurice
- 59- POUTH Jean, MINEP : botpouth@yahoo.fr;
- 60- OUOGUIA, GFBC
- 61- DUPANLOUP Jacques, GFBC : gfbcam@yahoo.fr;
- 62- BELIBI Maguy, SNV : maguybelobo@yahoo.fr;
- 63- MOUAHRA, CN-MDP
- 64- MBANDJI Jacques, MINFOF : mbandji2000@yahoo.fr;
- 65- PLANCHERON Françoise, CTFC
- 66- BASSORO Abdoulaye, GIC Gommab – Délégué : gicgommab@yahoo.fr;
- 67- ENGONGA Joseph : engonga_jd@yahoo.fr;
- 68- NGOH NJOUME, secretariat
- 69- NGONDPO Laurice, secretariat
- 70- MINDJUL Michel, PRE VERT: ongprevert@yahoo.fr;
- 71- BOMBOME Koffi, Horizon Vert
- 72- Mbague Mefong Clovis, APUDEC
- 73- AKAIA Bertrand, APUDEC